

# Rapport d'"expert" sur la DUP d'Europacity : une étude critique

26 juil. 2018

Par [PIERRE SASSIER](#)

Blog : [Le blog de PIERRE SASSIER](#)

**Après de multiples attermoissements et retards, le rapport qui doit déterminer la déclaration d'Utilité Publique est enfin sorti. Il ne tient aucun compte des oppositions formulées contre le projet. Il est entaché de lacunes et d'erreurs de méthodologie évidentes. Et c'est pourtant ce rapport qui conditionne la déclaration d'utilité publique !**

La teneur du rapport (favorable à Europacity) du Commissaire Enquêteur chargé de se prononcer sur l'utilité publique du projet suscite d'emblée une question : à la suite du [débat public](#) (79% d'opposants, [détails dans une contribution antérieure](#)), de l'opinion défavorable d'un premier commissaire enquêteur sur la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Gonesse, d'un rapport des Incorruptibles montrant [l'impact majeur d'Europacity sur le bilan carbone](#) (cité à aucun moment dans ce dernier rapport, mais le Commissaire Enquêteur l'a-t-il seulement lu ?), après sa propre enquête publique qui démontre une majorité d'opposants, comment peut-on établir un avis favorable au projet ? C'est dans l'argumentaire-fleuve d'un rapporteur qui ignore le sens du mot synthèse qu'il faut essayer de pêcher la réponse.

**NON-DITS, CARENCES ET INEXACTITUDES** : Les données fournies par le rapporteur (page 29 du rapport) concernant le registre électronique font apparaître des divergences importantes [avec les résultats relevés par Jacqueline Lorthiois](#) : celle-ci dénombre 1400 "rédactions personnelles", dont 1180 avis négatifs, tandis que le rapporteur n'en démontre que 1153, dont 670 avis négatifs. Comme par hasard, les données de cette consultation ont disparu des écrans en même temps que la fin de l'enquête, à l'exception d'un seul, [reproduit dans ce blog](#), qui émanait d'une Union Locale de la CGT et expliquait pourquoi le projet ne pouvait pas être déclaré d'utilité publique. Mais globalement, le Commissaire Enquêteur est bien obligé d'admettre que les avis défavorables à Europacity sont majoritaires, ce qui motive la remarque par laquelle il tente de minimiser la portée de ces données et annonce par avance qu'il n'en tiendra aucun compte : "*Ce n'est pas un référendum*", dit-il. Mais cette déclaration laisse sous-entendre qu'il trouve normal que la décision de déclarer "d'utilité publique" un projet comme Europacity, qui suscite plus d'oppositions que d'adhésions, soit soumis au bon vouloir d'un pseudo-expert qui ne s'est donné la peine ni de détailler, ni de commenter les avis négatifs. A tout prendre, il aurait mieux valu un référendum ayant pour périmètre tous les départements concernés, c'est à dire, à minima, toute l'Île de France.

Le commissaire enquêteur dénombre également les résultats de la pétition multicritère en ligne : il reconnaît d'abord implicitement que l'unanimité des contributions était défavorable à Europacity, puisque sur les 2290 réponses, "*132 n'ont repris aucun des arguments proposés : on peut toutefois supposer que ces personnes étaient défavorables au projet*", tandis que *2158 ont intégré tout ou partie des arguments d'opposition au projet [...]; ceci manifestait clairement leur avis défavorable*. Mais quelle est l'utilité de ce questionnaire multicritère si le rapport ne fait pas d'analyse critère par critère ? C'est une omission grossière (qui pourrait également figurer dans l'item suivant "*erreurs de méthodologie*"), probablement motivée par le parti pris du rapporteur qui fait l'impasse sur les opinions défavorables, pour éviter d'avoir à les discuter.

Merci à Frank Deboise d'avoir fait le travail qu'aurait du faire le Commissaire enquêteur, dans une analyse qui démontre que **sur tous les items proposés, les avis défavorables au projet sont largement majoritaires**. Le détail apparaît dans les fichiers PDF annexés 1 et 2.

On peut y noter que le critère le plus souvent retenu en faveur du projet est l'emploi, ce qui aurait du pousser le Commissaire Enquêteur à ne pas se contenter du miroir aux alouettes fourni gracieusement par la Société du Grand Paris (SGP) et Immochan. Il n'est fait nulle part état que les promesses en termes d'emploi, tant dans les centres commerciaux alentour (Aéroville, le Millénaire) que dans les parcs d'attraction (Eurodisney) n'ont jamais été tenues. Pour toute documentation sur le sujet, le Commissaire Enquêteur se contente des allégations de Grand Paris (10000 emplois créés sur le site Europacity, actions de formation dédiées à la population locale). L'absence de référence à d'autres sources, comme Jacqueline Lorthiois qui démontre, dans [la partie 2 de son bêtisier sur Europacity](#) l'incohérence des données numériques avancées par le promoteur ou comme [l'étude commandée en 2016 par la ville de Blanc-Mesnil](#), participe à cet enfumage.

Lorsque le Commissaire Enquêteur fait mention des rencontres qu'il a eues avec les propriétaires ou exploitants du terrain, il omet l'essentiel, qui apparaît dans un article de Médiapart, dont le titre ("[Vertigineuse partie de Monopoly sur le triangle de Gonesse](#)") dénonce que la véritable nature de l'opération, pour la municipalité de Gonesse, est bien l'acquisition à vil prix de terrains agricoles qu'elle revendra, après modification du PLU pour les rendre constructibles, plus de 40 fois le prix consenti aux propriétaires.

**ERREURS DE MÉTHODOLOGIE** : elles soulignent le caractère brouillon de ce rapport : on note à la page 67 un tableau, qui n'apporte aucune information dans la mesure où il classifie et énumère les critères abordés dans le registre électronique déjà mentionné plus haut, mais sans aucune distinction entre les "pour" et les "contre". En page 72, le graphique analysant les pics de réponse à la pétition multicritère en ligne est également hors sujet, en l'absence de toute intention d'analyse des résultats. De ce fait, les pages 67 à 72 ne sont rien d'autre que du remplissage sans aucun intérêt informatif.

L'énumération fastidieuse des rencontres qu'il a faites à l'occasion de l'enquête publique (pages 47 à 68) témoigne elle aussi de la vacuité de ce rapport, car elle ne relève d'aucune méthodologie et démontre surtout que les capacités d'analyse du Commissaire Enquêteur sont aussi minces que ses capacités de synthèse.

C'est probablement avec l'idée de compenser la vacuité d'analyse des interventions du registre numérique que le Commissaire Enquêteur se livre à un vaste exercice de copié-collé de données fournies par les promoteurs du projet et le plus souvent sans aucun commentaire ni interrogation pertinente, comme si le rapporteur avait choisi de faire systématiquement confiance à un interlocuteur qui ment comme il respire (à titre d'exemple, cette affirmation faite par le maître d'œuvre au cours du débat public, selon laquelle il ne passe au dessus du site d'Europacity aucun avion venant de Roissy !!!). Mais ce laborieux exercice s'étend sur 18 pages (157 à 174), à comparer aux 6 pages (67 à 72) d'absence d'analyse des données fournies par le registre électronique. Cela en dit assez sur l'à priori en faveur du projet Europacity, qui a été le moteur de ce rapport sans intérêt.

**COMMENTAIRES IMBÉCILES** : Ils sont retranscrits sans sourciller par le rapporteur sans aucune remarque critique de sa part : ainsi, **il faut en finir avec l'idée que les sols seraient pollués par les retombées de kérosène** (pages 51 et 58) du fait des nombreux passages d'avion, les rendant impropres à toute culture maraîchère et justifiant, par conséquent, leur bétonisation. Un jeune intervenant (page 63) prétend même en apporter la preuve par l'état des routes "*tachées de kérosène*", qui montrerait que "*les champs doivent nécessairement en être pollués*". Est-il nécessaire d'aller chercher dans l'atmosphère les causes de l'état de nos routes et ne faut-il pas plutôt l'attribuer aux imbrûlés qui sortent des pots d'échappement ? De plus, on ne nous explique pas en quoi les produits fournis par la ferme urbaine préconisée par Europacity échapperaient à cette pollution, si tant est que les analyses que les partisans du projet auraient du faire à l'appui de leurs affirmations l'établissent sans discussion possible. Outre cette absence d'analyse tout à fait dommageable à la démonstration, il y a également les procédures : une pollution des sols par le kérosène n'est concevable que si l'avion largue son carburant en plein vol, [ce qui est une procédure tout à fait exceptionnelle](#), autorisée seulement au cas où l'avion devrait faire demi-tour d'urgence, à une altitude supérieure à 2000 mètres et au dessus de zones à densité de population faible. Si, au lieu de reproduire bêtement un argument bidon, le Commissaire Enquêteur s'était donné la peine d'aller chercher sur Internet, il n'aurait pas repris à son compte cette ânerie qui n'est pas une simple citation, puisqu'il écrit dans ses conclusions (page 186) : [...] "*La particulière fertilité des terres agricoles du site, mais qui sont toutefois exposées aux intrants agricoles et aux retombées polluantes des réseaux routiers alentours et aux avions qui survolent le site à basse altitude, laissant craindre une pureté approximative d'éventuelles futures cultures maraîchères ou alternatives, et peut-être une difficulté de labellisation Bio*". Cette affirmation aurait au moins mérité une expertise des sols, mais - on l'avait déjà compris, notre rapporteur est tout ce qu'on veut, sauf un expert !

Un autre commentaire imbécile émane du rapporteur lui-même (page 186) : "*la qualité de l'air et le réchauffement climatique dépendent plus de la croissance économique générale que de la localisation précise d'un projet*". C'est avec des raisonnements comme celui-là que chaque nouveau projet prélève sur l'environnement ce que Shakespeare aurait appelé "sa livre de chair" en artificialisant quelques dizaines d'hectares de terres cultivables comme si cela avait une faible incidence sur le climat. C'est avec des raisonnements comme ça que, dans les années 2050, c'est en équivalent superficie deux départements français qui auront été bétonnés. Enfin, la localisation d'un projet n'est pas neutre au moins sur le plan de la climatologie locale : le rapport des Incorruptibles précise qu'à lui seul, le projet Europacity aura l'empreinte carbone d'une ville de 160000 habitants (en raison principalement de l'accès aérien que le Commissaire Enquêteur passe intégralement sous silence) et à moins de 10 Km d'une capitale particulièrement menacée par le réchauffement climatique du fait de sa faible densité en espaces verts, l'influence climatique d'Europacity ne peut pas être négligeable. La construction d'Europacity ne respecte pas le principe de précaution, à

l'heure où les prévisions des climatologues [se font de plus en plus pessimistes](#) devraient interdire de bétonner encore davantage à une distance aussi faible de Paris.

*"Fondamentalement, la question de la mutation de nos sociétés est au cœur du débat : faut-il conserver (voire tenter d'améliorer) une situation existante ou accepter (et favoriser) des mutations mondiales qui ont déjà commencé à générer la valeur ajoutée (intellectuelle, artistique, financière, ...) de demain et qui se poursuivront de toute façon, sans nous ou avec nous" (page 78). C'est avec cette citation du Commissaire Enquêteur que nous terminerons cette contribution, en soulignant que "la valeur ajoutée de demain" est loin d'être une certitude en raison des menaces qui pèsent, à cause d'opérations comme Europacity, sur notre environnement.*

Et à tous ceux qui voudraient lire cet indigeste rapport, nous fournissons sa version PDF en annexe 3 du présent article, en leur souhaitant bien du courage s'ils en entreprennent la lecture.

[Analyse Deboise 1 \(pdf, 1 B\)](#)

[Analyse Deboise 2 \(pdf, 1 B\)](#)

[Rapport \(pdf, 1 B\)](#)

---